



CYCLEVIA

L'éco-organisme de la filière
des huiles et des lubrifiants usagés.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 MARS 2023

UNE PREMIÈRE ANNÉE QUI COMPTE POUR L'AVENIR DE LA FILIÈRE DES HUILES MINÉRALES

Cyclevia, l'éco-organisme de la filière des huiles minérales, tire un bilan positif des actions de sa première année d'exercice et dévoile ses perspectives pour l'avenir.

Rueil-Malmaison, 23 mars 2023.

Il y a un an, le 23 mars 2022, Cyclevia obtenait son agrément et devenait l'éco-organisme de la filière des huiles minérales. Sa vocation ? Endosser la responsabilité des producteurs en matière de collecte et de traitement des huiles usagées, mais pas seulement. Son ambition est de porter la filière à un haut niveau de performance et de réduire son impact sur l'environnement. Aujourd'hui, Cyclevia revient sur une année de mise en place, riche en actions et en premiers résultats encourageants. L'éco-organisme dévoile également ses perspectives pour les années à venir.

En 2022, nous nous sommes attachés à poser les bases : mettre en place une structure solide, fédératrice, et soutenir immédiatement, par des mesures concrètes, la collecte et le traitement des huiles usagées. Notre premier bilan parle pour nous : c'est une vraie réussite, pour l'éco-organisme et donc pour toute la filière.

Des bases pour une structure solide et fédératrice.

Cette première année d'activité a été l'occasion pour Cyclevia de se mettre en place et de poser des bases opérationnelles solides pour ses actions.

Sur le plan de l'équipe d'abord, avec 12 collaborateurs, l'éco-organisme est aujourd'hui au complet. Il dispose de toutes les ressources nécessaires pour mener à bien sa mission, en métropole comme en Outre-mer, avec notamment deux chargés de relations partenaires et un responsable des activités ultramarines, tous très impliqués sur le terrain.

Sur le plan de l'activité ensuite, l'enjeu de cette première année était de mobiliser et de fédérer l'ensemble des acteurs en place autour d'un projet commun, aussi nécessaire pour le devenir de la filière que pour l'environnement.

Une campagne d'adhésion a été menée pour recruter les metteurs en marché (seule source de financement de l'éco-organisme par le biais des éco-contributions), pour enregistrer les professionnels de la collecte et du traitement des huiles usagées, mais aussi les collectivités, maillon essentiel qui assure la collecte auprès des particuliers et des petites entreprises. De ce point de vue, cette première année est un franc succès. Plus de 180 producteurs ont aujourd'hui décidé de rejoindre Cyclevia et de déclarer leurs volumes mis sur le marché, représentant près de 90% du gisement.

Mais recruter n'est qu'un point de départ. Il s'agissait aussi d'initier une relation et d'installer la confiance, ce qui n'était pas écrit d'avance dans une filière déjà structurée. Pour ce faire, Cyclevia a développé une plateforme relationnelle pour faciliter les échanges, fluidifier les flux et sécuriser les données. Un travail de pédagogie et d'information a également été entrepris pour nourrir, au jour le jour ou lors d'avancées plus structurantes pour la filière, une relation qui porte déjà ses fruits.

Si cette première année s'est inscrite dans la continuité du travail effectué par l'Ademe, comme Cyclevia en avait pris l'engagement, la transition s'est effectuée de manière fluide et efficace, notamment grâce au consensus des acteurs autour du projet porté par Cyclevia.

Une collecte déjà performante. Un avenir prometteur.

Déchets dangereux et particulièrement polluants, les huiles usagées sont au centre des attentions pour la filière. Répondre immédiatement aux besoins des détenteurs et soutenir la collecte dans les premiers mois de son agrément ont été pour l'éco-organisme des priorités. Aussi, dès juillet 2022, Cyclevia enregistrait la quasi-totalité des collecteurs-regroupeurs et couvrait ainsi l'ensemble du territoire, offrant aux professionnels la gratuité du ramassage de leurs huiles usagées partout en France. Une avancée rendue possible grâce à la confiance des acteurs en place et à leur engagement en faveur de l'économie circulaire et de la performance de la filière. Avec plus de 200 000 tonnes collectées en 2022, la filière se trouve désormais sur d'excellents rails pour tenir les objectifs qui lui sont fixés.

Régénération : collecteurs et opérateurs de traitement confirment leur union vers un même objectif.

Avec 79% des huiles usagées collectées en 2022 livrées en régénération, l'amélioration de la circularité de la filière semble très bien partie. Les soutiens mis en place par Cyclevia pour favoriser cet exutoire ont clairement porté leurs fruits. D'autre part, en s'enregistrant très rapidement auprès de l'éco-organisme, les opérateurs de traitement ont pour leur part tous répondu présents, en France mais aussi en Europe, ouvrant par leur savoir-faire de très belles perspectives aux huiles de demain.

Nouvelle donne pour les collectivités, alliées indispensables dans la quête du « dernier litre ».

Les collectivités occupent un rôle primordial dans le processus d'amélioration de la collecte. Elles sont aujourd'hui l'unique solution pour les particuliers qui souhaitent se défaire de leurs huiles usagées et l'unique point de contact entre Cyclevia et la population. La tâche est complexe : les volumes détenus par les particuliers sont très faibles (quelques litres), très dispersés sur le territoire et leur pouvoir de pollution, majeur. Il était donc essentiel de les soutenir dans leur action.

Pour les collectivités, la création de l'éco-organisme a changé la donne. En effet, dès le 1er septembre 2022, elles ont pu à leur tour s'enregistrer auprès de Cyclevia et bénéficier du ramassage gratuit, en métropole comme en Outre-mer, et ce de façon rétroactive à compter du 1er janvier 2022. L'éco-organisme s'est aussi attaché à concevoir et diffuser des outils de communication destinés dans un premier temps aux personnels pour les aider dans la gestion de ces déchets, et dans un second temps à l'ensemble de la population pour la sensibiliser à la dangerosité des huiles de vidange et orienter les flux en déchèterie.

Outre-mer : des solutions spécifiques pour des territoires-clés.

Si le champ d'intervention de Cyclevia s'étend à tout le territoire national, les Outre-mer occupent une place unique et primordiale, car les situations locales y sont souvent particulièrement tendues. L'augmentation préoccupante des huiles usagées et les distances que ces déchets parcourent, les défaillances souvent constatées des organisations en charge de leur collecte ou encore l'enjeu d'un traitement en local sont des questions majeures auxquelles Cyclevia a commencé à répondre, main dans la main avec les acteurs locaux.

Depuis un an, l'éco-organisme a pu rencontrer plus d'une quarantaine d'acteurs publics et privés, et conçu avec eux les premières solutions à déployer. En 2022, des visites ont été effectuées à La Réunion, la Guadeloupe, Mayotte et la Martinique. Au cours de l'année 2023, Cyclevia se rendra en Guyane mais aussi à Saint-Martin puis Saint-Pierre-et-Miquelon pour poursuivre son travail sur le terrain et continuer d'apporter des réponses individualisées aux besoins de chaque territoire.

Réaffirmant sa volonté de prendre à bras-le-corps le problème des déchets dans ces territoires, Cyclevia a déjà initié des premières actions :

- À la Réunion, exportation par bateau en novembre 2022 de 680 tonnes d'huiles usagées vers la métropole en vue d'y être régénérées ;
- Des études sont en cours pour expérimenter de nouveaux moyens de collecte : déchèteries mobiles à Mayotte, partenariat avec un réseau d'entretien automobile en Guadeloupe ;
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan spécifique de prévention et de gestion des déchets dans les collectivités ;
- Une étude a été lancée, visant à l'implantation d'une unité de régénération à La Réunion (livraison de l'étude en 2024).

En 2023 et pour l'avenir, Cyclevia réitère son engagement en faveur d'une filière plus performante et plus durable.

Fort de cette première année, Cyclevia se projette dans l'avenir avec sérénité et beaucoup d'enthousiasme. En 2023, nous nous attacherons à accompagner l'Ademe dans des études sur le traitement des huiles « claires ». Nous renforcerons encore nos actions en faveur de la collecte. Nous réaffirmerons aussi notre engagement en faveur des Outre-mer et y développerons plus largement nos expérimentations.

Dans le but de toujours faire progresser la filière, 2023 sera aussi marquée par la mise en place de « l'info-tri ». À moyen terme, Cyclevia, en partenariat avec les producteurs, construira un plan de prévention et d'éco-conception des huiles minérales. La mise en place de l'éco-modulation, le 1er janvier 2023, s'inscrit dans cette même démarche. De même, 2024 verra naître un appel à projet visant à l'implantation en métropole d'une unité de régénération capable de produire des huiles de base régénérées de groupe 2 et/ou 3.

En 2023, nous allons rentrer davantage dans le détail et aussi monter en puissance. Fort du succès de notre première année, notre analyse est aujourd'hui plus fine et notre vision plus claire. Notre mission s'inscrit plus que jamais dans l'économie circulaire et à l'échelle de la filière. C'est comme cela que nous offrirons aux acteurs et à leurs produits, les meilleures perspectives.

Une année en chiffres. Un avenir en commun.

87% des volumes d'huiles mis sur le marché ont été déclarés par les producteurs.

Sur la base d'un volume global annuel estimé à 450kt. Source Ademe.

204 kt d'huiles usagées collectées.

Dont 4941 tonnes dans les Outre-mer.

79% des huiles usagées collectées livrées en régénération.

100% du territoire métropolitain et ultramarin couvert par la collecte gratuite.

40% des collectivités enregistrées ou en passe de l'être, soit **60%** des points d'apport volontaire du territoire.

>> Le bilan de cette première année est également à retrouver sur notre site [cyclevia.com](https://www.cyclevia.com)

À PROPOS DE CYCLEVIA.

Créé en 2021 à l'initiative de producteurs d'huiles et du Centre Professionnel des Lubrifiants (CPL), CYCLEVIA est l'éco-organisme de la filière des huiles et des lubrifiants usagés. Agréé par les pouvoirs publics depuis le 23 mars 2022, CYCLEVIA assure une mission d'intérêt général consistant notamment en la prise en charge de la fin de vie des huiles et des lubrifiants selon le principe de responsabilité élargie des producteurs (REP). CYCLEVIA est une société privée à but non lucratif.